



M. Pascal Mailhos,
Préfet du Rhône
Préfecture du Rhône
106 rue Pierre Corneille
69419 Lyon Cedex 03

Lyon, le 11 juin 2021

RAYMONDE
PONCET MONGE

Monsieur le Préfet,

Depuis fin mai, une trentaine de tentes ont été installées dans le Square Gustave Auguste Ferrié rue Hénon dans le 4^{ème} arrondissement de Lyon.

Habitant cette rue, je me suis rendue sur place ce samedi 5 juin 2021.

Ces tentes, abris de fortune, sont occupées par des jeunes qui ont laissé leur famille et fui leur pays natal et qui, au terme d'un voyage éprouvant, ont été pris en charge par les autorités compétentes en France, à leur arrivée.

Se déclarant mineurs, ils ont été placés sous l'autorité de l'ASE de la Métropole de Lyon qui a procédé à leur mise à l'abri provisoire ainsi qu'à l'évaluation de leur minorité au Centre de Mise à l'Abri et d'Evaluation de Forums Réfugiés (CMAE).

Leur minorité n'ayant pas été reconnue, ces jeunes sont en procédure de recours devant le juge des enfants. Procédure qui peut prendre plusieurs mois, mais aboutit dans une majorité de cas à la reconnaissance de la minorité à la différence de la première évaluation.

Pour une majorité de ces jeunes, nous pouvons donc présumer qu'ils seront reconnus mineurs et entre la première évaluation et le jugement ils devraient pouvoir bénéficier de la présomption de minorité et de la protection que notre pays garantit à ces jeunes non accompagnés.

À cet égard, la Métropole de Lyon a pris sa part dans l'hébergement, la prise en charge et la mise à l'abri de ces jeunes. En effet, entre octobre et mai, elle leur a accordé un logis. De manière générale, elle s'est montrée également volontaire en multipliant les initiatives en partenariat avec les associations et dans l'optique d'une meilleure prise en charge des mineurs isolés. Le centre d'hébergement "La Station" étant un exemple parmi d'autres de cette politique volontariste.

Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard - 75291 Paris Cedex 06
Courriel : r.poncet@senat.fr – Tél. : 06 08 69 96 10

SÉNATRICE
ÉCOLOGISTE DU
RHÔNE /
MÉTROPOLE DE
LYON

VICE-
PRÉSIDENTE DE LA
COMMISSION DES
AFFAIRES
SOCIALES ET DE LA
DÉLÉGATION AUX
DROITS DES
FEMMES



Malheureusement, toutes ces mesures humaines et justes ont entraîné des dépenses de fonctionnement conséquentes pour la Métropole de Lyon qui ne peut continuer à assumer, seule, la charge de l'accueil de ces jeunes le temps des longues procédures.

La collaboration entre la Préfecture et les services de la Métropole de Lyon ont déjà abouti à de belles initiatives, comme le plan "zéro retour à la rue". Ce plan visait, comme écrit dans un communiqué commun, à : "ce qu'il n'y ait aucun retour à la rue pour les personnes mises à l'abri sur la Métropole de Lyon pendant la période de confinement" et ce, au-delà des strictes obligations de la Métropole de Lyon.

Or cet encadrement dans le cadre du confinement et dans le contexte de la crise sanitaire, est désormais limité à la mise à l'abri des jeunes reconnus mineurs lors de la première évaluation de Forum réfugiés depuis début mai.

Cette fin des mesures exceptionnelles durant le confinement ne permet plus d'offrir le même accueil aux nouveaux jeunes arrivants qui eux-aussi veulent faire reconnaître leur minorité et conséquemment leur droit à la Protection et ce, alors que la crise sanitaire n'est pas finie.

Les collectivités territoriales ne peuvent, même avec des règles assouplies, assumer seule ces efforts vis-à-vis de tous les jeunes migrants en situation de recours notamment.

Envisagez-vous, Monsieur le Préfet, de nouveaux dispositifs et collaborations avec la Métropole de Lyon et/ou la ville de Lyon pour nous permettre de remplir nos obligations de protection, de mise à l'abri et de prise en charge de ces jeunes en attente de la décision du juge.

Seuls les efforts communs de la Préfecture et des services de la Métropole de Lyon peut permettre de trouver une solution.

De nouveau, les habitants du quartier de la Croix-Rousse font preuve d'une grande solidarité qui incarne les propos de l'Abbé Pierre : "L'amitié, c'est ce qui vient au cœur quand on fait ensemble des choses belles et difficiles". C'est bien l'ensemble des acteurs qui peuvent en œuvrant ensemble faire qu'aucun de ces jeunes restent dans la précarité de ce campement.

Je vous remercie infiniment des suites que vous donnerez à ma missive et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma très haute considération.

Raymonde Poncet Monge
Sénatrice du Rhône